

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire sur convocation du 21/09/2022
-- MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022 – 19h HEURES 30--

Présents : M. MARCHI Jean-Claude, Maire

Mmes ALBELDA VIALLES Sabine, DA COSTA Evelyne, MONCHAUX FOUHETY Caroline, LACOTTE Sylvie, et MM. BOSC Alain, DALMAS Jérémie, DUHAN Fabien, ROUSSEL Emmanuel.

Absents excusés : Mmes JULIAN Camille, JACQUET RICARD Caroline, ESPADA Isabelle, MM. ELIEZ Jacques (procuration Jean-Claude MARCHI) et MEUNIER Mickaël (procuration Alain BOSC)

Secrétaire de séance : ROUSSEL Emmanuel

M. MARCHI fait part au conseil municipal de son souhait de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Taxe urbanisme M. SCHAWRTZ,

- Numérotation Mme COTTENYE

-

- *Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.*

Approbation du PV du 09/06/2022 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09/06/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Travaux : résine sur sol salle Marc CASSOT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis concernant la réfection du sol de la salle Marc Cassot avec préparation et mise en place de la résine par la société Peinture d'Avril EI d'un montant de **20551€** (sans TVA auto-entrepreneur).

Le montant des fournitures (résine)s'élève à **13217,50€ HT- 15861€ TTC**

Total :**36412 €**

Travaux du 21 au 29/11/2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Ressources Humaines : titularisation agent technique contrat PEC

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de titulariser un agent qui avait été embauché en contrat PEC, et qui a donné entière satisfaction en remplacement d'un agent technique

Il propose à l'assemblée de le stagiairiser à partir du 1/12/2022 pour 35h hebdomadaire.

Afin d'exercer les fonctions d'AGENT TECHNIQUE correspondant au grade d'ADJOINT TECHNIQUE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Campagne régulation aviaire (pigeons)

Suite aux doléances d'une partie de la population, concernant les nuisances occasionnées par la reproduction intensive des pigeons, M. le Maire suggère au Conseil Municipal dans un souci de régularisation aviaire la capture des colonies de pigeons:

avec des cages de capture non létales,

avec technique de fauconnerie, et traitement des dortoirs dans les maisons inoccupées.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la Société EL-CEDRIC TOUBAS FALCONRY d'un montant total de **6120.90 € HT- 7345.08 € TTC**

avec la participation du Château d'Autignac d'un montant de **2500 € HT-3000 € TTC**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Caroline MONCHAUX-FOUHETY 20H30

Renouvellement contrat eau et assainissement Syndicat Mare et Libron

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat DSP eau des 8 communes de l'ex SRGO (faisant actuellement partie du Syndicat Mare et Libron) arrive à expiration des 12 ans le 31/12/2022.

Le contrat DSP assainissement pour les communes Autignac, Magalas et Laurens arrive à expiration des 12 ans le 31/12/2022.

Un cabinet « A Propos » spécialisé en eau et assainissement a procédé à l'évaluation des contrats et à l'appel d'offres. C'est la Société SAUR qui a été retenue après négociation pour une durée de 6 ans à partir du 01/01/2023.

Les prix et les conditions du contrat ont été améliorés significativement.

Le Maire et son adjoint délégué au Syndicat informent les membres du conseil des résultats de l'appel d'offres.

Chacun des membres du conseil se prononce sur un des trois choix proposés par la communauté de commune des Avant-Monts.

C'est le choix A qui est choisi à l'unanimité (11 voix) : donc poursuivre la gestion de l'eau et de l'assainissement à travers une délégation de service public avec le syndicat Mare et Libron.

Les membres du conseil demandent au conseil communautaire de délibérer pour approuver le choix du conseil municipal d'Autignac.

Le Conseil Municipal approuve le choix A à l'unanimité des membres présents (11 voix)

Taxe urbanisme Mr SCHWARTZ

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande concernant l'exonération des pénalités de **1900 €** sur la taxe d'urbanisme.

Le Conseil Municipal donne un AVIS DEFAVORABLE à l'exonération des pénalités sur la taxe d'urbanisme.

Numérotation maison d'habitation de Mme COTTENYE

La maison d'habitation de Mme COTTENYE cadastrée D 916 et D 904 portera le numéro :

3 rue du Dabaladou, chemin de la Mouline.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- Le 01/09/2022 Monsieur le Maire a reçu la démission du conseil municipal de Mr Jean-Pierre JOLIDON pour cause de déménagement.
Mr Le Préfet a pris acte de cette démission le 14/09/2022.
- Ecole maternelle : une personne embauchée en contrat aidé (PEC) pour la deuxième classe de l'école maternelle.
- Tennis : pour terminer les travaux d'aménagement au vestiaire du stade la somme de **3000 €** est nécessaire.
- Lors de la réunion publique, la population a accepté l'extinction nocturne de l'éclairage public de 1H à 5H du matin à partir du 15/10/2022.
- Voie de contournement (sud du village) : une subvention d'un montant de **191000 €** été octroyée par le Conseil Départemental.
- France Services : les agents de France Services débutent leurs permanences tous les 2ème et 4ème mercredis et tous les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois à partir du 28 septembre 2022.

La séance est levée à 21h03minutes.

Fait à Autignac, le 30 septembre 2022

Le Maire

Jean-Claude MARCHI